



# Règlement complet des Marches

## CPDP 2022

### Art-1 / Organisation

La randonnée pédestre est organisée par l'Association "Courir pour des Pommes" et est ouverte à toutes et à tous (les enfants de moins de 16 ans devront être accompagnés d'un adulte).

### Art-2 / Parcours

Nous vous proposons un parcours de 18 kms environ et un parcours de 10 kms environ.

Les 2 parcours empruntent des chemins et sentiers sur les communes de SAINT ROMAIN EN JAREZ, LA CULA, SAINT MARTIN LA PLAINE et CHAGNON. Ils sont vallonnés sans jamais être très difficiles et offrent de magnifiques points de vue sur la campagne environnante.

Les parcours sont fléchés en vert et marron.

Il est demandé aux participants de ne pas s'écarter des itinéraires balisés et de respecter les consignes de sécurité du code de la route lors des brefs passages sur les routes goudronnées.

Les chemins peuvent border des parcelles agricoles cultivées et il est demandé aux participants de respecter les cultures et de ne procéder à aucune cueillette.

Des segments des 2 parcours sont communs avec les parcours « courses ». Les marcheurs devront laisser la priorité aux coureurs.

**Pour des raisons de sécurité, les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse sur les parcours.**

### Art- 3 / Inscriptions

**Les inscriptions se font uniquement en ligne sur notre site internet : [www.courirpourdespommes.fr](http://www.courirpourdespommes.fr)**

Date limite d'inscription le mercredi 21 septembre 2022 et cette marche est limitée à 750 participants.

**Tarif préférentiel avant le 31 août 2022.**

**PAS D'INSCRIPTION LE JOUR DE LA MANIFESTATION.**

### Art-4 / Lieu de départ et d'arrivée

Saint Romain en Jarez (42800), salle Henri PONCET.

Nous vous y remettrons le plan de la marche et le carton de contrôles ravitaillements.

### Art- 5 / Date et horaires de départ et d'arrivée

Dimanche 25 septembre 2022, départ entre 7h et 8h pour le 18 km et entre 7h et 9h pour le 10 km.

Fermeture du dernier contrôle d'arrivée à 13H.

## Art- 6 / Tarifs

		Avant le 31 août 2022.	Du 31 août 2022 Au 21 septembre 2022.
18 km	<b>Adultes</b>	<b>13€</b> <i>(Dont 1€ de frais de dossier Logicourse)</i>	<b>17€</b> <i>(Dont 1€ de frais de dossier Logicourse)</i>
	<b>Enfants</b> De moins de 8 ans	<b>GRATUIT</b>	
10 km	<b>Adultes</b>	<b>8€</b> <i>(Dont 1€ de frais de dossier Logicourse)</i>	<b>12€</b> <i>(Dont 1€ de frais de dossier Logicourse)</i>
	<b>Enfants</b> De moins de 8 ans	<b>GRATUIT</b>	

- Le prix de l'inscription pour le 18 km comprend :
  - ✓ Un casse-croûte campagnard au (environ à mi-parcours).
  - ✓ Un repas à l'arrivée (servis jusqu'à 13h).
  - ✓ Un plateau de pommes « Saveurs du Jarez » à tous les arrivants (sauf pour les enfants de moins de 8 ans).
- Le prix de l'inscription pour le 10 km comprend :
  - ✓ Un ravitaillement « light », point d'eau + sucré (environ à mi-parcours).
  - ✓ Un sachet de pommes « Saveurs du Jarez » à tous les arrivants (sauf pour les enfants de moins de 8 ans).

**Un gobelet réutilisable est nécessaire pour se ravitailler.  
(Pas de gobelet fournis sur nos ravitaillements).**

**Retrait du cageot de pommes : Présentez-vous avec votre carton de contrôle fourni au départ de la marche.**

## Art-7 / Assurance et responsabilité

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès de la Macif. Ils dégagent toute responsabilité en cas d'accident et de dommages corporels.

L'association « Courir pour des pommes », organisatrice de la journée décline toute responsabilité quant aux vols ou accident, susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation.

En aucun cas un participant ne pourra faire valoir de droit quelconque vis-à-vis de l'association.

## Art-8 / Droit à l'image

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant la journée de cette randonnée, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'association organisatrice pour l'utilisation faite de son image. Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, il dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

## Art-9 / Service de secours et sécurité

Une équipe de secouristes ainsi qu'un médecin seront opérationnels sur le site du départ et d'arrivée.

Chaque randonneur participera à la manifestation sous sa propre responsabilité.

La sécurité sera aussi assurée par les organisateurs via des moyens téléphoniques aux points de ravitaillement.

Les chaussures de marche sont vivement conseillées.

## Art-10 / Modification du règlement

Chaque marcheur s'engage à avoir pris connaissance du règlement des marches, en s'inscrivant. Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications au règlement, celles-ci seront signalées avant le départ.

Pour tout renseignement :



[www.courirpourdespomes.fr](http://www.courirpourdespomes.fr)



[contact@courirpourdespomes.fr](mailto:contact@courirpourdespomes.fr)

